

Le Marché des Artisans Récupérateurs

Édition des fêtes

2 au 4 décembre 2022

Informations pour déposer sa candidature

Ce que vous trouverez dans ce document

Qu'est-ce que la Maison du développement durable	2
Qu'est-ce que le Marché des Artisans Récupérateurs	2
Le calendrier des activités	3
Comment les candidat.e.s sont sélectionné.e.s	4
La soumission de votre dossier de candidature	4
L'espace du Marché	5
Les règlements du Marché des Artisans Récupérateurs	6
Politiques d'annulation	7
Annexe I : Le plan des salles	8
Annexe II : Spécifications techniques des kiosques	9

Qu'est-ce que la Maison du développement durable

Carrefour d'échanges, de démonstration de synergies, la **Maison du développement durable** (MDD) soutient l'action de ses membres et du mouvement du développement durable en se mettant au service de leur développement.

La Maison du développement durable est le premier bâtiment commercial LEED Platine NC en milieu urbain au Canada. Elle bénéficie de la plus haute distinction de reconnaissance des bâtiments écologiques LEED.

Véritable lieu de synergies, la MDD offre de nombreuses occasions de collaboration entre les organisations membres et locataires. Elle favorise le développement d'approches efficaces, de stratégies innovantes et concertées, afin de rejoindre le grand public et mettre en œuvre de nouveaux projets porteurs.

Au cœur de la communauté, la MDD est un leader incontournable au sein du mouvement du développement durable et dans la société québécoise. Située dans le quartier des spectacles, la MDD bénéficie d'un grand nombre de sympathisants et de personnes sensibles aux enjeux du développement durable.

Qu'est-ce que le Marché des Artisans Récupérateurs

Vivement la fin de la pandémie! Le Marché des Artisans Récupérateurs est de retour cette année!

Cet **incontournable** marché du temps des fêtes regroupant des artisan.e.s uniques à Montréal, aura lieu du vendredi 2 décembre au dimanche 4 décembre 2022 à la Maison du développement durable situé au 50, rue Sainte-Catherine Ouest.

Le Marché des Artisans Récupérateurs, **LA** place pour trouver vos cadeaux pour toute la famille au même endroit! Notre marché fait maintenant partie intégrale de la tradition du temps des fêtes !

La MDD est soucieuse de la santé de ses partenaires et de ses visiteurs. Le Marché des Artisans Récupérateurs se déroulera selon des règles sanitaires en vigueur.

Programme et activités en bref

Le Marché des Artisans Récupérateurs aura lieu à la Maison du développement durable, du **2 au 4 décembre 2022**.

Les heures d'ouverture seront les suivantes :

- Vendredi le 2 décembre 2022 de 16 h à 21 h : Soirée d'ouverture avec un défilé de mode écoresponsable et inclusif, privilégiant la diversité corporelle et la neurodiversité
- Samedi 3 décembre 2022 de 11 h à 17 h
- Dimanche 4 décembre 2022 de 11 h à 17 h

Le calendrier des activités

Voici les étapes du processus de sélection ainsi que les échéanciers:

Date	Étapes
10 juillet 2022 à 23h59 HNE	Fin de la période de soumission des candidatures
11 au 15 juillet 2022	Analyse des dossiers de candidatures
16 juillet 2022	Au plus tard, envoi des réponses aux candidat.e.s
22 juillet 2022	Date limite de confirmation par les artisan.e.s et paiement des frais de participation
Septembre 2022	Annonce de la sélection finale

Comment les candidat.e.s sont sélectionné.e.s

Voici les critères de sélection à considérer:

Critères	Éléments observables
Accessibilité	Prix de vente raisonnable, intérêt pour une clientèle variée
Conception	Le ou les produits doivent avoir été conçus et fabriqués au Québec, par l'artisan (et son équipe) présentant sa candidature
Dossier complet (critère éliminatoire)	Respecter la date limite de dépôt, formulaire bien rempli et qui inclut toutes les informations et documents demandés.
Environnement	Le produit doit utiliser un minimum de 75 % de matières récupérées (vérifiable ou produit « zéro déchet »). Concept écologique, durabilité du produit
Originalité	Le but est d'offrir des produits variés dans plusieurs catégories, alors les aspects innovation et originalité seront considérés. Sachez qu'il n'y a aucune exclusivité donnée pour un type ou un style de produit.
Qualité	La fonction, le besoin comblé, son design et sa qualité
Respect des règlements (critère éliminatoire)	Que les règlements du Marché des Artisans Récupérateurs soient acceptés
Autres	<ul style="list-style-type: none">• Membre d'associations Conseil des métiers d'art québécois, etc.)• Mentionnez si vous avez une assurance responsabilité civile couvrant la superficie du kiosque (non obligatoire)

La soumission de votre dossier de candidature

Il est important de bien prendre le temps de remplir votre formulaire.

Sachez qu'il est possible, lors de la préparation de votre dossier, d'enregistrer vos réponses comme brouillon dans le formulaire afin d'y revenir à un autre moment.

Pour revenir à votre formulaire de candidature plus tard, cliquez sur le bouton "Sauvegarder" au bas du formulaire, puis cliquez sur "Obtenir un lien partageable" afin d'avoir le lien pour modifier votre formulaire.

Notez que vous ne pourrez plus revenir en arrière une fois votre candidature envoyée. Vous devrez communiquer avec [l'équipe du Marché des Artisans Récupérateurs](#) pour toute modification ultérieure.

L'espace du marché

Veillez vous référer aux plans de l'**annexe I** afin de vous guider dans votre choix de kiosque. Le plan est à titre indicatif seulement et ne sont pas à l'échelle. Vous pouvez consulter l'**annexe II** pour les spécifications techniques des kiosques.

Pour les artisan.e.s qui ont besoin d'une cabine d'essayage pour leur kiosque, merci de bien vouloir le préciser dans le formulaire. Nous vous communiquerons les détails une fois votre candidature retenue.

Les tarifs pour un kiosque varient entre 300 \$ et 350 \$ (consulter l'annexe II).

Inclus dans la location de votre kiosque: une table, une chaise, un service de gardien de sécurité en tout temps, un accès à une prise électrique est aussi possible mais vous aurez à prévoir une rallonge électrique, un accès au réseau sans fil est également fourni pour faciliter vos transactions.

Ce que vous devez assurer: prévoir un éclairage d'appoint qui complètera l'éclairage ambiant, veiller à la sécurité de votre kiosque durant les heures d'ouverture du salon.

Il est important d'inscrire vos préférences d'emplacement de votre kiosque, par ordre de priorité (1 étant votre premier choix). L'attribution des salles sera effectuée suivant l'ordre de réception des dossiers de candidature et de la confirmation suite à l'octroi d'une place au Marché des artisans récupérateurs ainsi que la réception du paiement dans son intégralité.

Informations pertinentes sur les salles:

- L'Atrium est une salle à aire ouverte située au premier étage.
- La salle du Parc est située au premier étage.
- La salle Clark est située au premier étage.
- La salle Ville-Marie est située au premier étage.

Les règlements du Marché des Artisans Récupérateurs

Cette section présente les Règlements du Marché des Artisans Récupérateurs.. Veuillez noter qu'un « Guide de l'artisan » vous sera envoyé au moins un (1) mois avant la tenue de l'événement. Le « Guide de l'artisan » comprendra toutes les informations logistiques dont vous aurez besoin pour l'événement (montage et démontage de votre kiosque, critères à respecter, horaire, etc.).

1. Il n'est pas permis de partager les kiosques
2. L'artisan.e doit respecter son espace de kiosque ainsi que les spécifications techniques de son emplacement.
3. Il est impératif que les artisan.e.s vendent les produits pour lesquels ils.elles ont été sélectionné.e.s.
4. L'artisan.e doit fournir des produits de qualité.
5. Vos activités de ventes et de promotion doivent se faire dans le cadre de votre emplacement. Aucune activité de promotion ou de sollicitation ne sera permise à l'extérieur de votre kiosque.
6. L'artisan.e doit prendre connaissance du guide présent et s'engage à en respecter les règles.
7. **En tout temps**, l'artisan.e doit assurer une présence à son kiosque lors de l'événement
8. La Maison du développement durable n'est pas responsable du recours d'un.e acheteur.euse et/ou de toute perte en général.
9. L'artisan.e s'engage à répondre aux courriels provenant de l'adresse artisans.recuperateurs@lamdd.org
10. Afin d'assurer le plus grand succès possible pour le Marché des Artisans Récupérateurs, chacun.e des artisan.e.s doit promouvoir l'événement dans ses réseaux. Tous les artisan.e.s bénéficieront des outils de communication de la MDD et du Marché des Artisans Récupérateurs.

8 Politique d'annulation

En cas d'annulation:

Sachez que si vous annulez la location de votre kiosque avant le 11 octobre 2022, 23 h 59: 50 % du montant total de votre kiosque vous sera remboursé.

Si vous annulez à compter du 12 octobre 2022, aucun remboursement ne sera fait.